



Newsletter N°104 du 19 septembre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Phobie administrative et fiscale

Je vous avais promis la semaine dernier un édito sur la « phobie administrative », quoique le dossier écotaxe et les profits scandaleux des sociétés d'autoroutes font un peu la une. Le livre de Valérie Trierweiler occupe encore une grande part des médias, et je suis surpris du nombre de gens proches qui l'ont « trouvé sur la photocopieuse » ou reçu en pdf, mais qui jamais ne l'auraient acheté, un grand manque de droits d'auteurs. Ceci, de phobie administrative au ras-le-bol fiscal (appelé maintenant haut le cœur fiscal par notre Président?), j'ai été contacté cette semaine par France 2 pour un reportage sur le matraquage fiscal. Ne faisant a priori pas partie (tout comme vous) des 3, 6, vous avez dit 9 ? millions de français concernés par les baisses d'impôt, j'aurais eu beaucoup à dire sur le matraquage du citoyen, de l'entrepreneur et du transporteur soumis au poids des charges et de la future écotaxe (dans moins de 103 jours?) Certains m'ont dissuadé de trop de visibilité médiatique, et puis ils ont du trouver une charmante jeune fille encore plus visible médiatiquement que moi, parce qu'elle a payé ses impôts avec des pièces jaunes <http://www.lindependant.fr/2014/09/17/ras-le-bol-fiscal-elle-paye-ses-impots-avec-30-kg-de-pieces,1930698.php>



Il est néanmoins surprenant de voir comment quand on vous cherche, on vous trouve, et comment l'Etat de droit est parfois fragile ! (et il faut dire que parfois, je le cherche un peu)! http://www.lexpress.fr/actualite/societe/comment-lutter-contre-la-derive-des-fichiers-tentaculaires-de-la-police_1577202.html alors messieurs



des RG qui nous lisez, je vous rappelle que vous m'avez promis un repas et vous dis à très bientôt. Je salue aussi les lecteurs qui me transmettent aimablement des documents ou courriers « confidentiels, pas encore diffusables », ainsi que ceux des « modes de transports alternatifs » qui se reconnaîtront et vous dis que j'ai trouvé les pistes de vos financements, <http://viguiesm.fr/larente-exceptionnelle-des-societes-dautoroute-il-ny-a-qua-les-ecotaxer/> ainsi qu'à ceux revus une fois par an aux assises D&O

<http://viguiesm.fr/meilleur-routier-de-france/> **Merci pour ce moment... et à très bientôt !**

1) Militaire : un déménageur écrit au ministre des finances

Je vous annonçait il y a quelques temps qu'un déménageur avait écrit au ministre, <http://viguiesm.fr/dossier-des-demenagements-militaires-les-choses-bougent/>, voilà la lettre.

Cette démarche fait suite à l'enquête de la Dirrecte effectuée dans leur établissement de la Réunion il y a deux ans! et dont nous attendons encore les conclusions!"

Pendant ce temps, d'autres prennent également des mesures drastiques dont nous vous tiendrons informés des suites ! <http://viguiesm.fr/demenagements-militaires-un-demenageur-ecrit-au-ministre-des-finances/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

2) Etudiants le jour, entrepreneurs toujours,

Un nouveau statut d'étudiants entrepreneurs avec le déménagement à l'honneur

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/statuts/etudiant-entrepreneur-un-statut-pour-se-lancer_1575396.html

3) Usage de stupéfiants : des dépistages plus performants et plus rapides

L'OTRE vient de rédiger une note extrêmement bien détaillée que nous vous livrons en la matière. Et pour recevoir toutes les informations de l'OTRE en direct, adhérer et en connaître le coût, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous dirons tout ! <http://viguiesm.fr/usage-de-stupefiants-des-depistages-plus-performants-et-plus-rapides/>

4) Les contrôles d'alcoolémie sont-ils licites ?

<http://viguiesm.fr/un-controle-dalcoolemie-est-il-licite-dans-lentreprise/>

5) Les CDD de plus en plus nombreux et de plus en plus courts !

Plus de neuf embauches sur dix se font désormais sous la forme d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat d'intérim, avec des missions de plus en plus courtes, 26 jours en moyenne par mission en 2011. Une précarité croissante depuis 30 ans qui touche principalement les jeunes et désormais les seniors, à en croire une récente étude de l'Insee <http://viguiesm.fr/les-cdd-de-plus-en-plus-nombreux-et-de-plus-en-plus-courts/>

6) En finir avec le management à l'ancienne? <http://www.capital.fr/carriere-management/harvard-business-review-france/cinq-conseils-pour-en-finir-avec-le-management-a-l-ancienne-962301#xtor=EPR-226>

7) Meilleur routier de France et assises D&O

En marge des 4e Assises du transport et de la logistique, c'est Julien Dufetel, des Transports Heine (Nord-Pas-de-Calais), qui a remporté le trophée des Routiers Cup 2014 organisé par la Carcept-Prev et l'AFT-Iftim. Il a gagné un chèque-voyage de 2 000 Euros. Plus de 100 chauffeurs sont passés dans les centres AFT pour y être confrontés à des tests de conduite ainsi qu'à des questions à choix multiples. Les vainqueurs régionaux ont du répondre à des questions théoriques, puis pratiques sur simulateur. Ce concours vise à améliorer l'image des

conducteurs de poids lourds dans l'esprit du grand public en mettant l'accent sur leurs compétences. Une belle opération qui a permis à un autre finaliste, Quentin Bracquemond, des **Déménagements Fenoyer** (Loir-et-Cher), d'occuper une pleine page dans l'édition de mercredi du *Parisien* pour y défendre l'image des routiers.

Un petit regret toutefois. Malgré la qualité et l'intérêt des débats et table rondes, l'introduction du Ministre, et une bonne animation de Thierry Guerrier et une fine présentation du président actuel du Conseil Economique et Social Jean-Paul Delevoye, http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Paul_Delevoye malgré les centaines d'inscrits sur les listings de présence, trop peu de transporteurs (certains inscrits ayant brillé là aussi par leur absence), et trop « d'apparatchik » (dont le fais parfois partie) et de syndicalistes ! Occasion pour moi de revoir des dizaines de contacts « cœur de cible » qui lisent à l'occasion cette news, m'en font des compliments » mais ne me font pas vivre et à qui nous nous disons allègrement « à l'an prochain » ! Mais merci à ceux qui me lisez et que j'ai été heureux néanmoins de revoir ! <http://viguiesm.fr/meilleur-routier-de-france/>



8) La rente exceptionnelle des sociétés d'autoroute : il n'y a qu'à les ecotaxer !

Sujet déjà abordé ici mi 2013, <http://viguiesm.fr/les-societes-dautoroute-epinglees-par-la-cour-des-comptes-cela-netonnera-personne/> le dossier des autoroutes ressort :

De 20 à 24% de rentabilité nette, un peu comme écomouv, beaucoup plus rentable que le transport en tous les cas ! Et si la solution était comme le propose l'OTRE de les faire plus et mieux contribuer au financement des modes de transport alternatifs, en tant que principal contributeur à une concurrence qui leur est déloyale, disons, jusqu'à ce que leur marge soit, disons de 2% ? Voilà une solution facile qui satisferait tout le monde (sauf peut être les grands groupes de BTP) ! <http://viguiesm.fr/la-rente-exceptionnelle-des-societes-dautoroute-il-ny-a-qua-les-ecotaxer/>

9) La fraude à la cotisations sociales coûte chaque année de 20 à 25 milliards !

Alors que l'activité du déménagement est directement concernée et impactée, rien ne bouge !

L'OTRE avait initié une démarche d'ouverture de négociation de branche de lutte contre le travail illégal dès 2012, action transformée en projet d'accord tripartite avec l'Etat à l'initiative d'une autre organisation patronale. Aujourd'hui ce dossier semble sinon enterré du moins totalement enlisé alors qu'il devrait être considéré comme prioritaire. Certaines régions avancent plus vite que le national qui devrait pourtant donner l'élan et l'impulsion, la finalisation d'une nouvelle charte de lutte contre le travail illégal en déménagement devant avoir lieu en Ile-de-France le 7 octobre prochain !

L'OTRE vient donc de réécrire au ministère des transports pour lui demander de réactiver le dossier.

<http://viguiesm.fr/la-fraude-aux-cotisations-sociales-coute-chaque-annee-de-20-a-25-milliards/>

10) Ecotaxe: J-103 : Qui va la payer? Les utilisateurs de gazole ?

Alors que le nouveau secrétaire d'Etat vient de recevoir les principales fédérations de transport, tout le monde s'interroge sur qui va payer l'Ecotaxe et les syndicats s'en mêlent !

Les routiers exonérés de la hausse du gazole, Mais pour combien de temps ?

Voilà qui ne va pas faire payer nos routes aux étrangers qui ne prennent pas un litre de gazole en France, ni leur faire payer l'usage de nos routes!

Ne soyez pas dupes et ne vous laissez pas tromper (le réseau taxable n'a pas perdu un seul KM en Ile-de-France)

J'avais cru comprendre que l'écotaxe était destinée (entre autres) à faire payer l'usage de nos routes aux étrangers qui ne payaient rien, voire à réduire les distorsions de concurrence avec eux. Et celui qui fait son plein au Luxembourg avec réservoirs supplémentaires et ne dépense pas un centime en France, il en pense quoi de la hausse du gazole ? Une petite vignette à l'entrée du territoire, ça ne vous dit pas ?

Croire que les transporteurs allaient payer est un leurre!

Quelques lectures de la semaine ! <http://viguiesm.fr/ecotaxe-j-103-qui-va-la-payer-les-utilisateurs-de-gazole/> et un excellent dossier du collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe, à l'initiative du Medef Bretagne qui parle bien (notamment) de la « forteresse » écotaxée Ile-de-France, et de toute l'aberration de ce nouvel impôt aux frais de collecte si élevés pour un rendement aussi nul !



11) Le préavis est-il dû en cas de licenciement pour inaptitude professionnelle non consécutive à un accident du travail ou maladie professionnelle ?

On savait déjà que l'indemnité de licenciement était doublée et que le préavis était dû en cas de licenciement consécutif à un accident du travail. En cas de maladie « simple », voilà ce qu'il faut faire : <http://viguiesm.fr/le-preavis-est-il-du-en-cas-de-licenciement-pour-inaptitude/>

12) Vous avez aimé Y, vous adorerez Z !

Maintes fois abordé ici, toujours beaucoup d'actualité sur ce conflit de générations appelées X, Y ou Z, nouvelle revue de presse d'actualité.

Viguié Social Mobilité peut également certainement vous aider en application de l'accord de prévention de la pénibilité à favoriser les « binômes juniors - seniors » et à favoriser l'intégration des « djeuns » dans vos entreprises en décryptant leur comportement et leurs attentes, de par ses 25 ans d'expérience professionnelle... d'expérience des réseaux sociaux et de père ! <http://viguiesm.fr/vous-avez-aime-y-vous-adorerez-z/>



13) Bientôt une loi sur le burn-out ?

http://www.lexpress.fr/emploi/une-loi-sur-le-burn-out_1572369.html

et une bonne étude dans le moniteur du BTP qui n'a rien à voir avec le transport (quoique!) <http://www.lemoniteur.fr/124-social/article/actualite/25644629-burn-out-comment-y-echapper>

14) Comment déménager toujours moins cher ? 5 astuces et 10 conseils !

<http://viguiesm.fr/comment-demenager-toujours-moins-cher-5-astuces-et-10-conseils/>

15) Le panier de soin minimum des complémentaires santé fixé par décret§

<http://www.legisocial.fr/actualites-sociales/1173-le-panier-de-soins-des-complementaires-sante-est-fixe-par-decret.html?print>

16) Qui achète à Paris et qui part en banlieue ?

Bonne étude du magazine Challenges avec le profil type département par département

Vos prochains déménagements? Pour un tiers de Paris vers la banlieue <http://viguiesm.fr/qui-achete-a-paris-et-qui-part-en-banlieue/> et publication des dernières données des notaires.

et retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook

<https://www.facebook.com/#!/ViguiéSocialMobilité?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne